

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2021 RELEVÉ DE DECISIONS

V1.1

Membres CA présents : DENECHAU Jean-Luc ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; BERTHAULT Pascal ; PEBEREL Nathalie ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; LE BOUCHER Pierre ; HENRI Géraldine ; BOCQUET Bernard ; VIEILLE Aline ; LE BACQUER Claude ; VANVERTE Corinne ; GUILLEMOT Pierre-Yves ; PENN Marie-Gabrielle ; COUR Jean-Christophe ; ROBERT Corinne ; DUMOULIN Christophe ; GAUTIER Romain ; VIAUD Brigitte ; MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed (en visio mais non votant) ; CHAURAY Marie-Pierre ; BLACHE Jean-Pierre

Membres CA excusés : BESSON Billy ; ADAM Paul ; CARTERON Marie-Pierre ; DUPUY Amélie ; DAUNAR Sacha ; LE GUILLOU Betty ; MIGRAINE Corinne ; DARROU Valérie ; LYON -CAEN Yves ; BOURRIQUEL Laurent.

Invités présents : MARLIOT Eric ; AULNETTE Corinne ; NEIDHART Elisabeth ; CHIELLINO Guillaume.

Invités excusés : LASSEAUX Sylvie ; BILLON Loïc, BOUVET Marc.

Liste procurations :

CARTERON Marie-Pierre donne pouvoir à COUR Jean-Christophe

DARROU Valérie donne pouvoir à CHAURAY Marie-Pierre

DUPUY Amélie donne pouvoir à COURTOIS Christine

1 **Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2021**

Décision CA-211212-01	Le Conseil d'Administration de la FFVoile entérine le Procès-Verbal du CA du 16 octobre 2021 à l'unanimité. Publication électronique du relevé de décision sur le site Internet de la FFVoile le 07 janvier 2022.
----------------------------------	--

2 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	<p>Marie-Pierre CHAURAY a souhaité poser la question suivante au BE : « Si l’organigramme fonctionnel dont la présentation était prévue pour cette fin d’année n’est pas encore finalisé (pas à l’ordre du jour de ce CA de décembre) serait-il possible néanmoins d’avoir connaissance des grandes lignes directrices qui vont permettre sa construction ? Et notamment quelle sera la répartition des cadres techniques entre le siège et les territoires (en différenciant pour les territoires les pôles et les ligues) ainsi que la répartition entre le secteur compétition - haut niveau et le secteur développement/formation ? »</p> <p>Il est précisé au CA que l’organigramme opérationnel est en cours de préparation et devrait pouvoir être présenté au prochain BE de janvier.</p> <p>Le DTN précise également que la projection donnée par le ministère concernant les CTS est largement en baisse (passage de 66/67 postes actuellement à 59/61 postes à venir). Concernant les missions des cadres actuels, peu de modifications devraient être apportées a priori.</p> <p>Pas d’autres questions du CA au BE.</p> <p>En fin de CA, le Président a souhaité un temps d’échange avec les administrateurs sur les problématiques : embauche, augmentation nécessaire de la masse salariale en 2022, recours accru au télétravail</p>
--------------------	--

3 Information sur la délivrance des licences au 6 décembre 2021

Information	<p>Le Conseil d’Administration de la FFVoile prend connaissance du point effectué en séance sur la délivrance des licences au 6 décembre 2021.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 47 991 LCA (-0,6 % par rapport à 2020 à la même date et -15,7% par rapport à 2019)▪ 17 486 LCJ (+9,5 % par rapport à 2020 à la même date et -1,9 % par rapport à 2019)▪ 185 914 PV/PVR (+21,6 % par rapport à 2020 à la même date et +14,4 % par rapport à 2019)▪ 4 111 Temporaires 1 jour (+66,2 % par rapport à 2020 à la même date et -32,4% par rapport à 2019)▪ 2 151 Temporaires 4 jours (+85,6 % par rapport à 2020 à la même date et -37,8 % par rapport à 2019)▪ 7 881 Pass FFVoile (-2,2 % par rapport à 2020 à la même date et -55,6% par rapport à 2019)
--------------------	---

4 Vie fédérale

4.1 Budget provisoire 2022

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que le Bureau Exécutif de la FFVoile a adopté :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le budget 2022 provisoire qui comprend un total de produits de 14 500 K€ et un total de charges de 14 495 K€, soit un résultat net prévisionnel de 5 K€- Le budget d'investissement 2022 provisoire pour un total de 900 K€ <p>Pour rappel, le règlement financier de la FFVoile autorise, une fois le budget provisoire adopté par le BE, que chaque responsable d'entité fédérale puisse engager des dépenses pour un montant maximal de 30% de son budget pour le Haut Niveau et 25 % de son budget pour le reste de la Fédération et ce avant le vote du budget présenté à l'Assemblée générale.</p> <p>Publication électronique de la décision du BE (adoptant le budget prévisionnel 2022 le 06/12/2021) sur le site Internet de la FFVoile le 17 décembre 2021.</p>
--------------------	--

4.2 Point d'avancement des protocoles individuels FFVoile - ligues concernant le litige des ristournes 2019 et de l'attribution des aides exceptionnelles aux ligues

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé qu'à date, tous les protocoles sont signés.</p> <p>La commission en charge d'étudier les dossiers des ligues pour bénéficier de l'attribution financière exceptionnelle 2021 a déjà accordé l'aide exceptionnelle à 12 ligues à la date du 12/12 sur les 16 demandes parvenues. Les 4 autres sont en attente de précisions et la validation des aides pour ces autres ligues se fait au fil de l'eau.</p>
--------------------	--

4.3 Travaux d'accessibilité EPMPR du siège fédéral et étude en cours

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé que la Fédération envisage de créer une accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la rue vers le plancher du RDC (niveau ERP) afin de faciliter l'accès à ce niveau de la FFVoile aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Pour cette opération, la FFVoile s'appuie sur un architecte et un bureau d'études techniques.</p>
--------------------	--

	<p>La solution retenue consistera à inscrire dans la façade un élévateur permettant un accès adapté et autonome pour les PMR, depuis la rue, et pour atteindre le niveau RDC surélevé d'environ 1m40 depuis la chaussée.</p> <p>Les travaux s'effectueront en 3 phases : à chaque phase la FFVoile peut décider de stopper l'avancée de ce dossier, soit pour des raisons techniques, administratives, financières, structurelles</p> <p>Le Bureau Exécutif du 20/11/2021 a donné son accord sur le principe de ces travaux par phase et a donné délégation au Président/Trésorier pour l'engagement des études et travaux à réaliser, étant entendu que la décision finale des travaux/financement sera soumise aux BE/CA lorsque le détail sera connu.</p>
--	---

4.4 Prise de Licences clubs en ligne

<p>Décision CA-211212-02</p>	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité le cadre fixé par le Bureau Exécutif avec proposition du Conseil des présidents de ligue tenant compte des quelques ajouts repris dans le cadre ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de la licence club FFVoile en ligne accessible à tous. Cette faculté n'est pas ouverte aux autres types de licences. • Pour un nouveau licencié (Primo licencié) : <ul style="list-style-type: none"> - Choix entre « je prends ma licence dans un club de la FFVoile » ou « je ne souhaite pas être rattaché à un club » (définitivement ou juste au moment de l'inscription) <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lui donner la possibilité de donner le nom du club s'il le connaît (en cas de d'appellation non reconnue par la base lui indiquer) ⇒ Lui donner la possibilité d'accéder à la carte des clubs 3 Options : <ul style="list-style-type: none"> ✕ par fairedelavoile.fr item « où trouver un club » actuellement accessible sur le site Internet FFVoile avec un accès par le nom de la ville ou de la région ✕ par la carte que l'on trouve sur le site Internet partie « institution » et référençant les clubs affiliés ✕ autre système à inventer avec par exemple une carte pour sélectionner une région et ensuite un menu déroulant lui proposant la liste des clubs de la ligue <p>Et lui permettre ensuite de référencer le club choisi au niveau de l'écran licence</p> <p>Message au licencié lui précisant que l'information de la création de sa licence sera transmise au club (dès paiement de la licence) qui lui fera parvenir ses conditions d'adhésion (montant de la cotisation) et transmission de l'information par mail automatique au club</p> <p>Possibilité pour le club qui le souhaiterait, en cas d'absence de paiement d'une cotisation par le licencié, de demander à la</p>
---	---

FFVoile (délai à définir) de ne plus rattacher ce licencié au club.
Il deviendrait alors un licencié rattaché à la ligue de son lieu d'habitation

- (S'il fait le choix de ne pas être rattaché à un club) Menu déroulant lui proposant de choisir une région/ligue (ligue de rattachement de la licence)

⇒ En cas d'absence de réponse le licencié est directement rattaché à la ligue de son lieu d'habitation (il doit donc indiquer ses coordonnées sur un 1^{er} écran et avant toute chose).

Un message peut également lui indiquer qu'il a la possibilité de télécharger le fichier Excel des clubs de la ligue de rattachement avec leurs coordonnées pour pouvoir faire son choix de rattachement ultérieurement.

- Il paie sa licence en ligne

- En cas de renouvellement de licences (pour les personnes licenciées club FFVoile depuis moins de 5 ans ou pour toute autre durée à débattre*) :

- Pour un renouvellement dans le même club :

⌘ Demande du n° de licence et affichage de toutes les informations connues avec possibilité pour le licencié de corriger ces informations.

⌘ Message au licencié lui précisant que l'information du renouvellement de sa licence a été transmise à son club qui lui fera parvenir ses conditions d'adhésion (montant de la cotisation).

⌘ Transmission de l'information par mail automatique au club

⌘ Possibilité pour le club qui le souhaiterait en cas d'absence de paiement d'une cotisation par le licencié, de demander à la FFVoile (délai à définir) de ne plus rattacher ce licencié au club. Il deviendrait alors un licencié rattaché à la ligue de son lieu d'habitation

- Pour un renouvellement dans un autre club :

⌘ Menu déroulant lui proposant de choisir une région/ligue (ligue de rattachement de la licence)

⇒ En cas d'absence de réponse le licencié est directement rattaché à la ligue de son lieu d'habitation.

⌘ Donne son accord s'il veut être contacté par un club de la région/ligue de rattachement

Un menu déroulant lui propose la liste des clubs de la ligue pour qu'il puisse en sélectionner un et obtenir les coordonnées.

Il aura également la possibilité de télécharger le fichier Excel des clubs de la ligue de rattachement avec leurs coordonnées pour pouvoir faire son choix ultérieurement.

⌘ Il paie sa licence en ligne

Il est rappelé qu'il sera nécessaire de prévoir la modification des textes statutaires de la FFVoile pour intégrer la prise de la licence en ligne et hors clubs, et modifier la notion de primo licencié.

	<p>A terme, chaque utilisateur devra avoir la possibilité de venir payer sa licence et la cotisation en rentrant directement dans chaque espace/système des clubs affiliés pour ceux qui proposeront/accepteront cette faculté.</p> <p><i>* Le choix pourrait se porter sur l'abandon de la notion de primo-licenciés mais en laissant la faculté à chaque licencié qui n'a pas renouvelé sa licence avant le mois de septembre de l'année N de bénéficier du même mécanisme que pour la primo, à savoir la gratuité de sa licence entre 09 et 12 de l'année N lorsqu'il souscrit dans cette période une licence de l'année N+1. Cette faculté n'est possible que si les assureurs FFVoile maintiennent la gratuité de l'assurance entre septembre et décembre comme dans le cadre actuel de la primo-licence.</i></p> <p><i>Le CA de 12/2021 a donné son accord de principe pour modifier la notion de primo-licencié mais n'est pas parvenu à se départager sur le délai de 8 mois ou 20 mois sans licences pour bénéficier d'une gratuité de 4 mois lors de la délivrance de la nouvelle licence.</i></p>

4.5 Attribution du siège de Nicolas HENARD au Conseil d'Administration suite à sa démission en date du 29/11/2021

Décision CA-211212-03	<p>Suite à la démission de Nicolas HENARD de son poste d'administrateur de la FFVoile et au refus de 3 candidats désignables en application de l'article 17 des statuts de la FFVoile, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité et par vote à bulletin secret, à date du CA de déléguer au Président de la FFVoile la décision d'attribuer pour la durée du mandat restant à courir, le poste au CA laissé vacant et ce, dans le strict respect de l'article 17 des statuts de la FFVoile.</p>
----------------------------------	---

4.6 Planning des réunions institutionnelles

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du planning des réunions institutionnelles du 1^{er} trimestre 2022, dont le prochain CA qui aura lieu le vendredi 4 mars 2022</p>
--------------------	---

4.7 Présentation du plan de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance du plan de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence.</p> <p>Publication électronique de la décision du BE, adoptant ce plan de prévention le 20/11/2021) sur le site Internet de la FFVoile le 7 janvier 2022.</p>
--------------------	---

4.8 Retour sur les événements et actions de fin d'année

Information	Un 1 ^{er} retour sur les événements et actions qui se sont déroulés en fin d'année, est partagé au sein du Conseil d'Administration de la FFVoile
--------------------	--

5 Pratiques Sportives

5.1 Projet de Performance Fédéral

Décision CA-211212-04	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité les principes du Projet de Performance Fédérale (PPF) 2024.</p> <p>Il confirme le choix du Bureau Exécutif qui a mandaté le DTN pour la finalisation du dossier et dépôt à l'ANS.</p> <p>Le PPF finalisé sera publié ultérieurement sur le site Internet de la FFVoile.</p>
----------------------------------	---

5.2 Principes de déploiement de « bases de vitesses » grand public dans les clubs FFVoile

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile prend connaissance des principes de déploiement de « bases de vitesse » grand public dans les clubs FFVoile suite à appel à projet.
--------------------	---

6 Développement

6.1 PSF

Information	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des éléments qui font suite à la réunion du 06/12/2021 organisée par l'ANS pour faire le bilan de la campagne 2021 et donner les 1^{ères} orientations pour 2022.</p> <p>Il est également informé du choix du Bureau Exécutif de la FFVoile de désigner Ed RUSSO et Pascal BERTHAULT comme responsables de la campagne PSF 2022, sachant qu'à terme le dossier PSF devrait être piloté/coordonné par le Développement.</p>
--------------------	---

6.2 Colloque Classes de Mer

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé des thématiques des travaux et réflexions du colloque Classes de Mer qui s'est tenu les 16 et 17/11 dernier
--------------------	---

--	--

6.3 Commission Nationale Développement

Information	Le Conseil d'Administration est informé du contenu de la dernière réunion de la Commission Nationale Développement qui s'est tenue les 18 et 19/11 dernier et dont l'objectif était de recréer du lien avec les territoires et de préparer le colloque national 2022.
--------------------	---

6.4 Réunion des directeurs/trices des clubs

Information	Le Conseil d'Administration de la FFVoile est informé du contenu des thématiques abordées lors de cette réunion de relance des directeurs/trices de clubs, après l'absence de réunion en 2020 pour cause de Covid-19
--------------------	--